



**COMPTES ET GESTION**

**COMMUNE DE TOLOCHENAZ**

**EXERCICE 2015**

**PREAVIS No 03-2016**

**DE LA MUNICIPALITE**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**Monsieur le Président,**  
**Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,**

**En vertu des dispositions :**

- **De la Loi du 28 février 1956 sur les Communes,**
- **Du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes,**
- **Du règlement du Conseil Communal de Tolochenaz,**

**La Municipalité soumet à votre approbation le rapport sur la gestion pour l'année 2015.**

## 1. ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1. Autorités

Durant l'année 2015, la Municipalité s'est réunie à 41 reprises. Les séances ont toujours lieu les lundis en fin de journée pour régler les affaires courantes et prendre les décisions y relatives.

Malgré la marge de manœuvre toujours plus limitée, la Municipalité s'efforce de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement tout en maintenant une politique de sauvegarde de notre patrimoine et d'amélioration de nos infrastructures. Conformément à la Loi sur les Communes, Mme Arn, Préfète du District de Morges, a procédé à l'inspection annuelle de notre Commune le 19 janvier 2016. Au cours de cette visite, l'ensemble des procès-verbaux et registres de l'administration ont été contrôlés. Cette année, Madame la Préfète n'a convoqué que le Syndic et la Secrétaire municipale à cette séance, la Boursière étant convoquée directement à la Préfecture pour la remise des comptes 2015.

L'aménagement du territoire a encore occupé la Municipalité lors de nombreuses séances avec les représentants du Canton et de la Région. La Municipalité est sensible aux remarques de ses citoyens et s'efforce d'en tenir compte dans les domaines de sa compétence.

Une collaboration intense et efficace est développée avec la ville de Morges et ses services. Une rencontre annuelle entre les deux Municipalités au complet est organisée pour cultiver les relations privilégiées entre voisins.

La Municipalité se plaît à relever l'excellente ambiance qui règne au sein de l'exécutif. Dans un bon esprit de collégialité, elle estime avoir rempli son devoir en gérant au mieux les nombreux travaux qui l'ont occupée durant l'année 2015. Une initiative a été déposée et invalidée durant cette même année.

La répartition des dicastères se présente comme suit :

**M. Salvatore Guarna, Syndic**

Administration générale, Voirie, Epuration, Domaines et bâtiments.

Membre du Comité de direction de l'ERM, Délégué municipal à l'AIEB et PRM.

**M. Eric Linn, Municipal, Vice-Syndic**

Finances, Transports

Membre du groupe politique de Région Morges, délégué municipal à l'ARCAM et au Comité Directeur de TPM

**M. Florian Châtelain, Municipal**

Eau potable, Police Région Morges, Protection civile, Service du feu.

Membre du Comité de direction de l'AIEB et de PRM, délégué municipal à PCi et SIS Morget.

**M. Andreas Sutter, Municipal**

Ecoles, Culture, Sports, Social, Cultes, Communication

Délégué municipal à l'ASIME, ARASMAC et ERM

**M. Pierre Cruchon, Municipal**

Police des constructions, Urbanisme, Travaux publics.

Membre groupe technique de Région Morges

## 1.2. Conseil Communal

La Municipalité remercie M. Mongenet, Président, ainsi que les membres du Conseil et les différentes Commissions sollicités durant l'année. Un merci particulier aux membres du bureau pour leur travail lors des votations. Trois séances du Conseil Communal ont été planifiées durant l'année 2015 :

### Séance du 9 mars 2015

- Préavis 01-2015 Maison de Commune, changement de chauffage, détection d'incendie, demande d'un crédit de CHF 41'500.-.
- Préavis 02-2015 Passage sous route, réfection totale, CHF 70'000.-.
- Préavis 03-2015 Adoption d'un règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions.
- Préavis 04-2015 Trois abris de bus, demande de crédit de CHF 126'000.-.

### Séance du 22 juin 2015

- Préavis 05-2015 Comptes 2014, rapport de gestion.
- Préavis 08-2015 Porte-fort, participation employeur cotisation pension des employés de Région Morges.
- Préavis 09-2015 Arrêté d'imposition 2016.
- Préavis 10-2015 Demande de crédit de CHF 35'000.-, Transformation de locaux (rez Maison Blanche) pour UAPE (unité Accueil Pour Ecoliers)
- Préavis 11-2015 Demande de crédit de CHF 47'500.-, Etablissement du cahier de recommandations espaces et équipements publics PQ Molliau.

### Séance du 7 décembre 2015

- Préavis 12-2015 Budget 2016.
- Préavis 13-2015 Adoption de la Convention entre les Communes partenaires des TPM (Transports Publics urbains de Morges et environs).

Postulat Bonfiglio  
Initiative Dorta

1.2. Personnel

Le personnel communal se présente à fin 2015 de la manière suivante :

100 %	BARUCHET Sylvie, greffe municipal, GELIN Hubert, employé de voirie,
70 %	REDAELLI Françoise, préposée à l'office de la population,
60 %	MACCHI Claire, boursière,
20%	BERCLAZ Fabienne, préposée à la police des constructions,
20%	GUINAND Natacha, aide à la bourse communale,
20%	JACOT Loïc, employé de voirie
à l'heure	Mme Céline Pillay, concierge Mme Monique Tièche, concierge Mme Ana Maria De Almeida, concierge Mme Isabelle Rodriguez, concierge M. Gérard Nicaty, concierge Mmes Martine Blauth et Jacqueline Walter, employées à UAPE

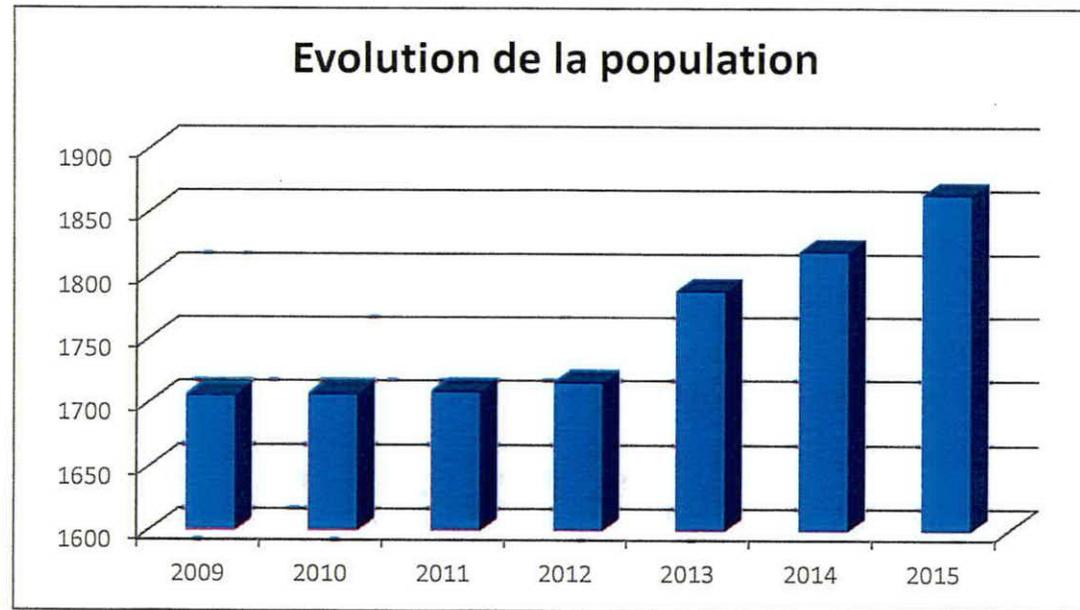
#### 1.4. Office de la population

Suivant la mouvance de la Loi fédérale sur l'harmonisation des registres, entrée en vigueur en 2008, l'année 2015 a été marquée par l'introduction de l'ATI (Automatisation des Transferts d'Informations). Les données de l'état civil (mariages, divorces, etc) ne sont plus communiquées sous forme papier, mais transmises via une plateforme sécurisée. Il en va de même avec le numéro AVS. La commune est passée en mode ATI le 20 mai 2015.

Suite à l'adoption par le Grand Conseil, le Canton de Vaud a par ailleurs introduit le principe de « l'arrivée fait foi ». Cela signifie qu'une personne ayant annoncé son départ reste inscrite dans la Commune de départ tant qu'elle ne s'est pas inscrite dans la nouvelle Commune.

Autre nouveauté, la Loi sur les suisses de l'étranger, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2015 : pour le contrôle des habitants, cette loi implique l'envoi d'un avis de mutation au département fédéral des affaires étrangères pour les suisses arrivant de l'étranger et pour ceux qui partent à l'étranger.

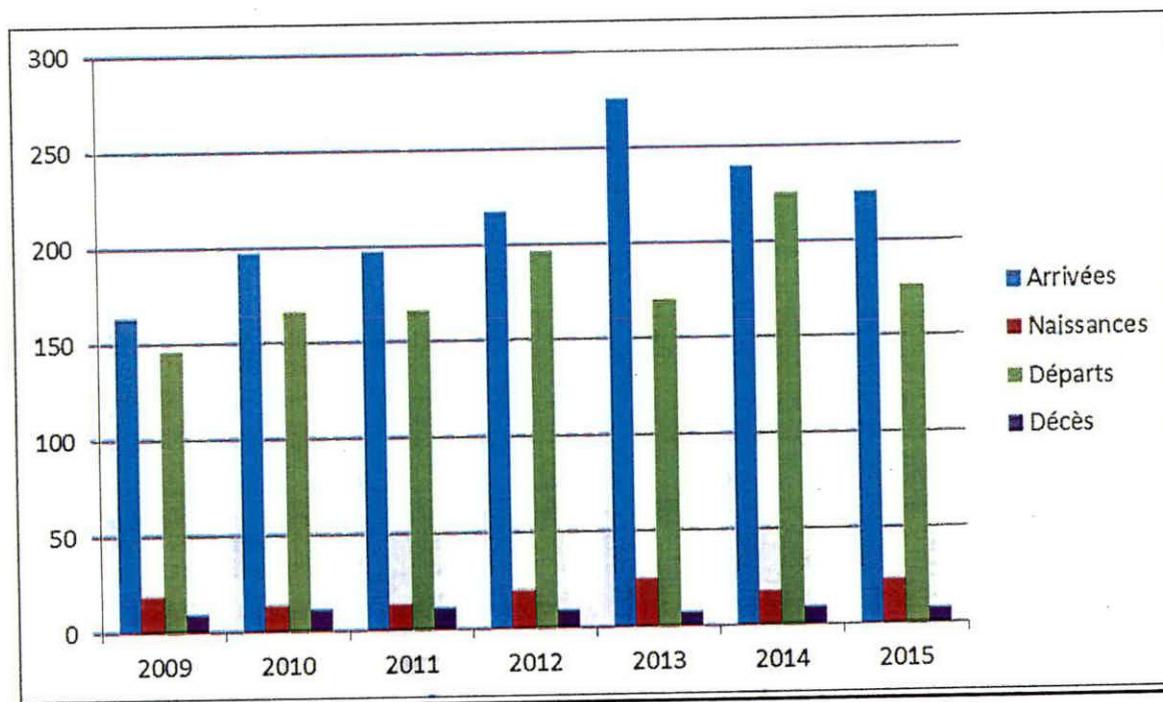
Au 31 décembre 2015, Tolochenaz comptabilisait 1864 personnes en résidence principale et 14 en résidence secondaire, soit une population totale de 1878 personnes.



### Mouvements de la population

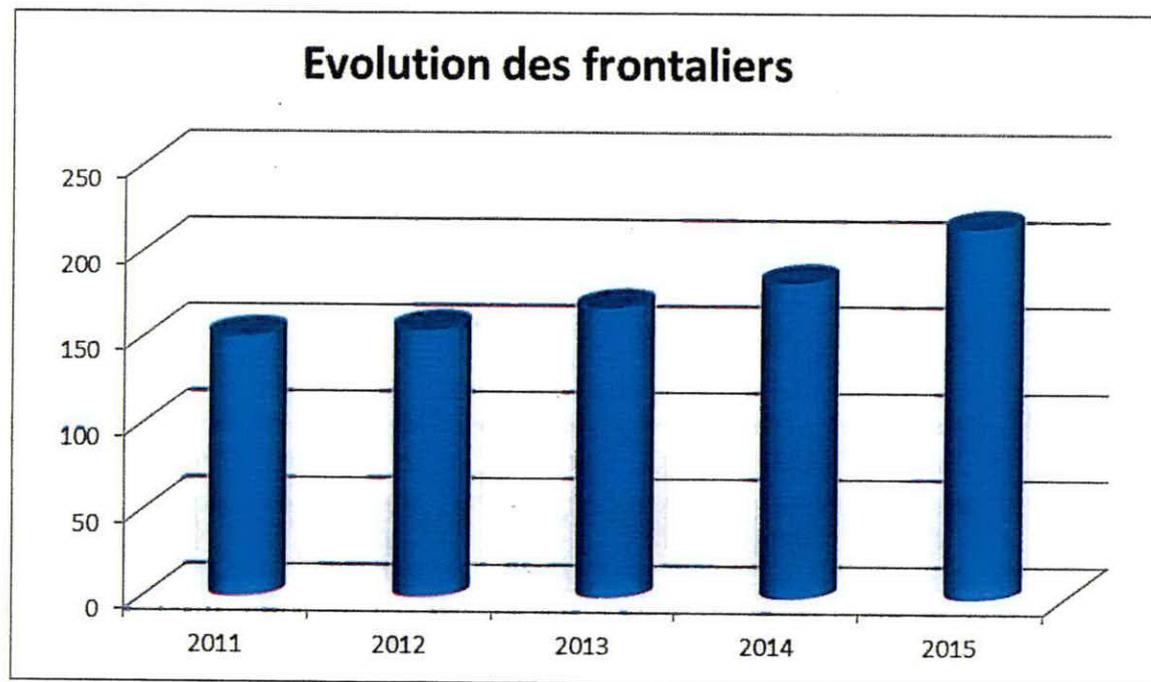
En 2015, il y a eu :

- ⇒ 225 arrivées
- ⇒ 23 naissances
- ⇒ 176 départs
- ⇒ 8 décès



### Personnes au bénéfice d'un permis G (frontaliers)

Au 31 décembre 2015, on dénombrait 215 frontaliers travaillant pour le compte de 24 entreprises.



### Registre des entreprises

Le nombre reste stable : 191 entreprises toutes formes juridiques confondues (SA, Sàrl, individuelles, fondations, etc) étaient inscrites au registre communal à la fin décembre 2015.

### **Tolochenaz c'est aussi...**

- 1289 personnes de nationalité suisse, dont 601 vaudois.
- 575 personnes de nationalités diverses, dont 33.16 % de portugais, 19.10 % de français et 14.93 % d'italiens
- 866 personnes de confession catholique et 532 de confession protestante
- 258 personnes de 65 ans et plus
- 325 personnes de moins de 25 ans
- 39.31 ans, l'âge moyen de la population totale (rés. principale + secondaire)

### **Registre des chiens**

Nos amis à 4 pattes étaient au nombre de 129 à la fin de l'année.

### **Naturalisations**

Deux auditions en vue de naturalisations ont été enregistrées en 2015, pas de famille, soit un total de 2 personnes. De plus, la Municipalité a donné son accord pour la naturalisation facilitée d'une personne, cette procédure n'étant pas soumise à une audition.

## **2. Finances**

Les commentaires sur les comptes de l'exercice 2015 figurent au début du présent document.

### 3. Domaines et bâtiments

12 stères de bois de feu ont été vendus à des particuliers.

### 4. Travaux – Urbanisme – Routes – Voirie - Ordures ménagères et déchets - Epuration

#### 4.1 Travaux / Police des constructions

En vue de l'engagement d'un technicien communal, la Municipalité a procédé à l'audition des candidats, puis à l'engagement à ce poste de Mme Fabienne Berclaz.

8 permis de construire ont été délivrés dans le courant de l'année 2015. La Municipalité relève particulièrement deux projets :

- Construction de 8 villas jumelles au chemin du Molliau : Un nouveau projet a été déposé à l'enquête publique, après renoncement des propriétaires au projet précédent. Sans dérogation, ce projet n'a suscité aucune opposition et l'autorisation de construire a été délivrée par la Municipalité.
- Construction d'une antenne Swisscom sur un immeuble au chemin de la petite Caroline : Le projet respectant entièrement les normes en vigueur, la Municipalité a levé les oppositions et délivré l'autorisation de construire, après avoir informé les opposants lors d'une réunion au cours de laquelle le propriétaire et Swisscom étaient présents. Aucun recours contre cette décision n'a été déposé.

18 permis d'habiter/utiliser ont été délivrés pour des travaux terminés durant l'année. On citera plus particulièrement :

- Maison de la Rivière : Le bâtiment a été inauguré en mai.
- Agrandissement de la FVE : Le nouveau bâtiment des électriciens a également été inauguré en mai.
- Agrandissement Caves CIDIS : Le nouveau bâtiment a été inauguré avant la vendange, en septembre.

## 4.2 Urbanisme

La Municipalité a approuvé formellement les projets de Plan Directeur Communal (PDCoM) et le Plan général d'affectation (PGA) avant de les déposer auprès du Service Cantonal du Développement territorial pour un premier examen préalable.

Le plan de quartier «En Cornachon» a été mis à l'enquête publique, puis la Municipalité a préparé un préavis pour décision du Conseil Communal. En parallèle, elle a mené des négociations avec les propriétaires pour l'acquisition d'un groupe de bâtiments au centre du village, dans l'optique d'y projeter un Centre villageois à vocation publique. Ces deux dossiers ont malheureusement été mis en attente, en raison d'un désaccord entre les différents propriétaires.

Le plan de quartier «Sud Village» a fait l'objet d'une présentation publique de son état d'avancement au printemps. Puis, après en avoir réglé les derniers détails, il a été déposé auprès du Service Cantonal du Développement territorial pour un premier examen préalable. L'implantation d'une école, les adaptations du réseau routier, le déplacement du Gazoduc, font partie intégrante de la réalisation du PQ. A ce sujet, la Municipalité a engagé les négociations financières avec les personnes concernées.

La Municipalité a participé aux réflexions menées dans le cadre de Région Morges pour la vision 2030 des Transports publics. Elle a sans cesse renouvelé sa détermination à ce que la halte CFF de Tolochenaz soit remise en place dès que possible, compte tenu de la forte augmentation de sa population engendrée par le futur quartier «Sud Village».

La Municipalité a salué avec enthousiasme l'ambitieux projet mené par Région Morges de relier le Sud de Tolochenaz à la Gare de Morges par un Métro-câble.

Par ailleurs, la Municipalité a participé, dans le cadre de l'ARCAM, à un groupe de réflexion visant à relocaliser les activités qui se déroulent actuellement dans les halles CFF de Morges, appelées à disparaître prochainement. Le quartier «Sud Village» a été reconnu comme un des sites possibles, sous réserve de l'acceptation par les propriétaires.

S'agissant du futur quartier «Emetaux», la Municipalité a clairement exprimé aux intéressés (propriétaires, région, Canton) qu'elle n'envisageait pas de développement de cette zone avant 2020, compte tenu des forts développements prévus dans d'autres secteurs de la commune (Sud Village, Cornachon).

Les PPA «Caroline» et «Pra Salomon» sont en cours d'études par leurs propriétaires.

Le PPA «Rives du Lac» est en cours d'élaboration en collaboration entre les Municipalités de Morges et de Tolochenaz.

### Energie

La Municipalité a poursuivi son engagement en faveur d'une politique énergétique communale durable, conformément à son concept énergétique communal. Durant l'année, plusieurs personnes ont profité des diverses subventions proposées pour un total de CHF 83'013.-, soit :

12 dossiers (d'amélioration thermique (fenêtres, toitures, etc...))	CHF 48'160.-
16 abonnements bus Mobilis	CHF 1'600.-
22 vélos	CHF 8'653.-
35 abonnements généraux CFF	CHF 17'500.-
138 abonnements ½ tarif CFF	CHF 6'900.-
2 abonnements Mobility	CHF 200.-

#### 4.3

##### Routes - Voirie

Le cheminement piéton le long de la RC1 a été réalisé, conformément au préavis communal N°07-2014, en collaboration avec la Direction Générale de la Mobilité et des routes (DGMR) qui a réalisé des parois antibruit dans le même secteur. Le passage souterrain sous la RC 69 a été rénové, conformément au préavis communal N°02-2015.

##### Ramassage des déchets

Le tonnage annuel pour le ramassage des ordures ménagères est passé de 134.79 t en 2014 à 172.56 t en 2015. En ce qui concerne le ramassage des déchets verts, il est passé de 233.66 t en 2014 à 202.00 t en 2015. Pour le verre, nous sommes à 62.64 t en 2015 et pour le papier-carton nous sommes passés de 114.12 t en 2014 à 106.19 t en 2015. Avec la mise en place de plusieurs éco-points (MoloKS), les tournées ont également été adaptées selon l'importante diminution des ordures ménagères et l'augmentation du papier. Des amendes sont parfois établies pour les tricheurs qui n'utilisent pas les sacs taxés, ou pour le tourisme sauvage des déchets effectué par des habitants d'autres Communes.

##### **Valorsa**

Pour le périmètre, l'année 2015 fut marquée par la réflexion cantonale. Un groupe de travail des 8 présidents avec le Canton a lancé une étude sur le fonctionnement des organismes de gestion des déchets. Il en est ressorti que d'Est en Ouest et du Nord au Sud, les 318 communes vaudoises n'ont pas le même niveau de services. Mais dans chaque périmètre, les Présidents ont souligné que la mise en œuvre d'une organisation régionale de collaboration entre les communes sur la gestion des déchets revenait auxdites communes. Dès lors, il a été clairement établi que les structures des périmètres reflétaient la volonté de leurs Communes-actionnaires. Le Canton a entériné cette vision, mais va pousser les périmètres non structurés à offrir un minimum de services. Cette décision sera décrite dans les nouvelles fiches du Plan Cantonal de Gestion des Déchets. Les exutoires pour les boues de STEP ont été finalement assurés via un contrat avec SAIDDEF. Cette usine vaud-fribourgeoise d'incinération possède également un four dédié aux boues ce qui permet à VALORSA de garantir une filière et des coûts raisonnables à nos Communes-actionnaires. Pour la période 2015 à 2019, un tiers des tonnages seront donc acheminés à Posieux.

Ce contrat est un exemple typique de la collaboration entre les périmètres, puisque VALORSA a travaillé avec SADEC (périmètre de gestion de La Côte) pour trouver cette solution. Dans le dossier, Concept régional de taxe au sac « Trier c'est ... valoriser », 5 périmètres sont associés. Ils le gèrent sans entraîner de frais d'une structure supplémentaire. Les citoyennes et les citoyens ont maintenu leur effort de tri, la quantité de déchets restant stable et le taux de fraude, qui a été vérifié systématiquement, est tout à fait satisfaisant. Le décompte final de 2015 se fera en mars 2016. La tendance annoncée d'une rétrocession autour de CHF 360.-/tonne semble se confirmer. Conformément aux années précédentes, la communication de VALORSA s'est concentrée sur la taxation des déchets et sur la Campagne cantonale en collaboration avec les autres périmètres. Plusieurs Communes du périmètre ont fait appel aux connaissances techniques de l'équipe de VALORSA pour réfléchir à la gestion des déchets sur leur Commune ou plus spécifiquement à l'aménagement de la déchetterie. Si les fiches techniques du classeur donnent quelques pistes, une expertise externe amène souvent de nouvelles idées intéressantes. Un autre dossier technique concerne la logistique de TRIDEL. Le Conseil d'administration de l'usine a réaffirmé que la moitié des tonnages incinérés doivent arriver par le rail. Les actionnaires ont repris le dossier de l'acheminement, sachant que l'usine est ouverte depuis janvier 2006, il est temps d'examiner les contrats et les pratiques pour les faire correspondre aux évolutions survenues et à venir. La thématique des plastiques a été traitée par tous les périmètres. Ensemble, nous avons commandité une étude d'impact. Il s'agissait de sortir des chiffres évaluant les différentes gestions de cette matière, de la réduction au recyclage en passant par la revalorisation thermique. Les résultats ont été mis à disposition des Municipaux. Cette matière multiforme, multicolore et multi-densité n'a pas encore de filière de recyclage digne de ce nom. Avec une usine d'incinération de dernière génération, comme TRIDEL, la valorisation thermique reste l'exutoire technique le plus éco-efficace. Cependant, la pression politique est importante et les périmètres continuent leur recherche sur de potentielles filières locales. Derrière ces quelques lignes évoquant étude, groupe de travail et loi, près de 25'000 tonnes de déchets ont transité sur le site de Penthaz. Elles ont été recyclées, comme les déchets verts ou le papier. Le verre a été récupéré et stocké, afin d'en garantir un écoulement régulier. Les tonnes de déchets spéciaux ont été triées pour être dûment réduites. Les déchets carnés de l'Ouest du bassin lémanique transitent aussi par VALORSA. Toute une série de tâches pour rassembler, stocker, réduire, trier, récupérer qui participent à l'ensemble des filières de recyclage privées ou publiques.

		2015	2015	2015
		2015 en tonnes facturées par Valorsa	2015 Destination	2015 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	22'745	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'047	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	8'056	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'139	Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDF TRIDEL	Chaleur
Recyclables	Papier	4'881	1/3 Carton en papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française	Carton/papier recyclé
	Verre	4'786	1/2 chez Vetropack, 1/2 en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	1'839	Compost en andain à Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	354	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/Incinération
	Déchets spéciaux des ménages	263	CRIDEC	Traitement physico- chimique/Incinération
	Déchets carnés	1'108	GZM	Energie
	Information	Participation à la Campagne Cantonale de Communication	10 présences dans les Communes	2 Comptoirs régionaux pour 15 jours de présence

## *Instruction publique et cultes*

L'UAPE « Drôle de Frimousse » a ouvert ses portes à la rentrée scolaire d'août. La structure fait partie du réseau AJEMA. Elle est administrée par la Commune, plus précisément par le Municipal des Ecoles. Après une « course contre la montre » durant juillet et août, tout était prêt pour l'accueil des écoliers. Les jours d'ouverture sont les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Durant les vacances scolaires, la structure est fermée. La directrice, Mme Justine Bonani, a été engagée par la Commune pour diriger l'UAPE. Elle est secondée par Mmes Blauth et Walther, ainsi que par d'autres aides (pour le transport des enfants).

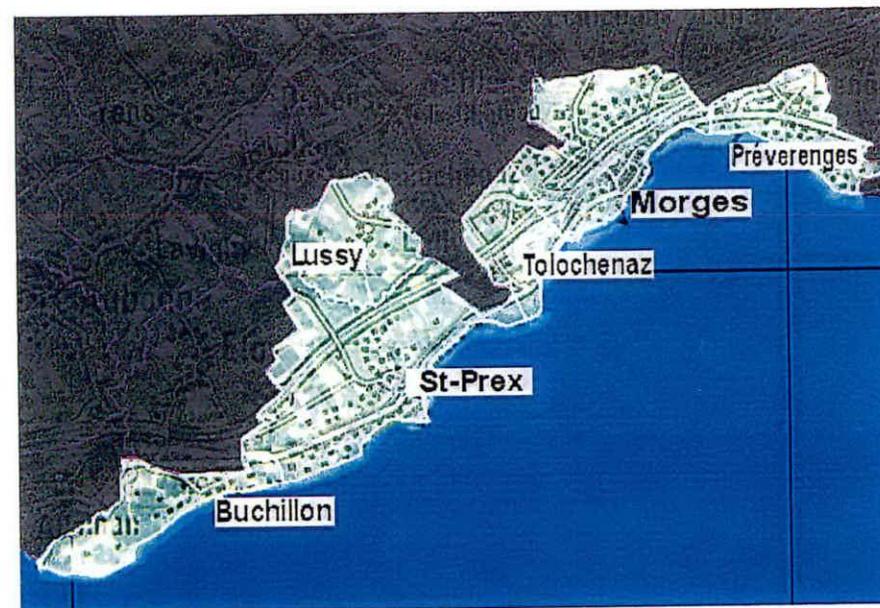
Nous avons aussi bénéficié de l'aide et des précieux conseils de Mme Chrissy Matthey de la société Little Green House. La demande des parents a été forte dès le premier jour. La preuve en est le taux d'occupation de 79.2%, exceptionnel pour une première année. La satisfaction des parents est grande et le travail fourni par toute l'équipe est excellent.

### **Ecoles**

Un exercice d'évacuation de l'école avec le SIS Morget a permis de tester l'organisation. Exercice réussi !  
Enclassement : à noter que le nombre de nouveaux élèves est en diminution (dans tout le secteur Morges).

6. *Police – Service incendie – Protection Civile*

6.1. *Police Région Morges*



Communes membres PRM

## **Evolution**

### **Diagnostic et réorganisation**

L'année 2015 a été riche en réflexions et questionnements managériaux. Un séminaire intitulé « Circulation des liens » a été mis sur pied pour l'ensemble du personnel. L'objectif a été d'évaluer la qualité du climat de travail qui règne au sein de l'institution ; les liens interpersonnels et interservices, la qualité des relations hiérarchiques ; le sens de son action et le rôle de chacun.

La chancellerie a également connu un audit externe, en vue d'améliorer et de repenser son fonctionnement.

Ces deux approches, associées aux réflexions de la Direction de police, confinent aux changements de structure qui interviendront au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Nouvel Hôtel de police**

Le projet du nouvel Hôtel de police a été accepté par le Conseil intercommunal, par voie de préavis, en date du 26 mai 2015. Une opposition a été levée et le permis de construire a été délivré par la Ville de Morges, ce qui permettra le début probable du chantier en 2016. Il s'agit d'une décision stratégique importante, qui permettra d'envisager l'accréditation définitive de la PRM avec sérénité.

### **Révision de la convention collective de travail**

En début d'année, le Comité de Direction a décidé de disposer dès 2017 d'une Convention collective de travail propre à la PRM et ce, afin de répondre aux particularités des différentes activités professionnelles déployées par ses collaboratrices et collaborateurs.

Différents groupes de travail ont travaillé de concert avec la Direction de police et le Comité de Direction. Ensemble, ils ont défini les sujets qui nécessitent discussion et développement. Les échanges se sont déroulés dans un climat de confiance et les travaux progressent.

### **Mise à jour du site internet**

Afin d'améliorer la visibilité de l'institution sur Internet, son site a été revisité et présente, actuellement, une nouvelle mise en page, plus épurée et conviviale, notamment, pour la consultation sur tablette et téléphone tactile.

Le projet de site intra-/extranet a pris du retard, en raison des fluctuations de personnel au sein des services administratifs. Les priorités ont été placées dans des domaines plus décisifs, afin d'assurer la bonne marche du service. Nous espérons finaliser ce projet l'année prochaine.

### **Le comité de direction**

#### **Son message et ses activités**

Le Comité de direction a été mis à contribution, de manière soutenue, pour de nombreuses décisions et événements de conduite. Il s'est réuni à 22 reprises.

Le Règlement général de police unifié, élaboré par le Comité de direction, a reçu la confirmation de la part du Service des communes et du logement que l'Association a la compétence suffisante dans ses statuts pour édicter un Règlement de police unique (art. 18 let h des statuts). Cependant, cette compétence devrait être limitée au but principal (art. 5 des statuts).

La délimitation exacte entre les tâches principales et les tâches liées par contrat de droit administratif étant peut-être délicate, une adaptation du Règlement général de police, déjà rédigé, est en cours, en tenant compte des observations ci-avant. Au vu des conseils juridiques reçus, il paraît plus sûr et plus simple de proposer un règlement type unifié pour chaque commune.

L'avant-projet de préavis du plafond d'endettement pour l'Association a été adressé à chaque commune partenaire afin qu'une commission de chaque Assemblée de communes puisse se déterminer sur la consultation demandée. Après, le préavis définitif sera soumis à chaque Assemblée de communes. Dès son adoption par chaque commune, la modification des statuts sera soumise au Conseil d'Etat pour approbation.

Après 22 années de commandement, successivement à la police municipale de Morges et, depuis 2012, à la Police Région Morges, le Major Philippe Desarzens a décidé de passer le relais et de faire valoir son droit à la retraite pour le 31 juillet 2016. Au 1<sup>er</sup> août 2016, lui succédera le Capitaine Martin de Muralt, actuel remplaçant du commandant, qui a rejoint la Ville de Morges en septembre 2011, en vue de la création de la nouvelle entité PRM. Le Comité de Direction se félicite de cette solution et de ce choix. Il ne saurait conclure son message sans faire part de sa vive gratitude à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour le travail accompli ainsi que pour le maintien de la qualité élevée des prestations fournies à la population.

Il lui plaît également de relever les bonnes relations qui prévalent avec le Conseil intercommunal et les différentes commissions et les remercie sincèrement de leur investissement. Il souhaite que cet état d'esprit positif, basé sur une confiance réciproque, perdure.

## **Le conseil intercommunal**

### **Ses activités et décisions**

Durant l'année 2015, le Conseil intercommunal, composé des 31 délégués des communes membres mentionnés au point 1.4 du présent document, s'est réuni à quatre reprises à Saint-Prex.

- Séance du 31 mars : ont été déposés les préavis relatifs au rapport de gestion et aux comptes de l'exercice 2014 ainsi qu'un préavis concernant le projet de nouvelles infrastructures de l'Association de communes Police Région Morges.
- Séance du 26 mai : le Conseil intercommunal a approuvé les préavis concernant le rapport de gestion, les comptes de l'exercice 2014 et le projet de nouvelles infrastructures de l'Association de communes Police Région Morges.
- Séance du 29 septembre : a été déposé et adopté le préavis relatif au budget de l'exercice 2016.

Séance du 24 novembre : a été déposé et adopté le préavis pour une demande d'un crédit de CHF 68'900.00 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des procédures de la Commission de police et de son contentieux.

## **Police secours**

### **Missions et moyens**

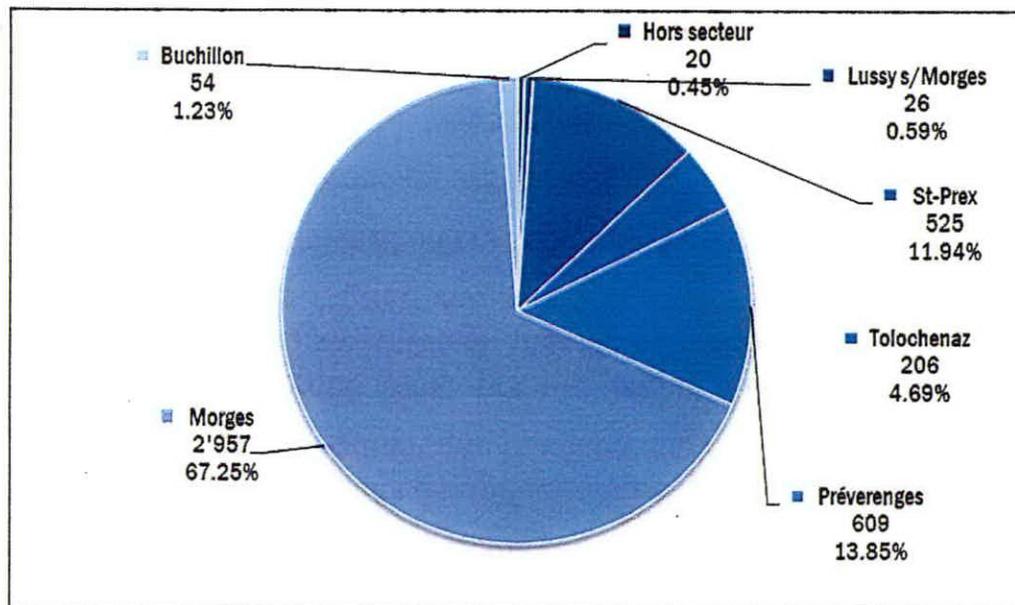
La section police secours est chargée des missions générales de police. Ses missions sont de :

- veiller à la protection des personnes et des biens ;
- veiller à l'application des lois et des règlements ;
- prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre public, tout comme à l'environnement ;
- prêter assistance en cas de danger grave, d'accident ou de catastrophe ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, et établir les constats d'accidents ;
- établir les constats de police (dommage à la propriété, vols avec effraction, etc.) et enregistrer les plaintes pénales, pour autant que l'évènement y relatif ne nécessite pas d'investigation formelle immédiate ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires (exécution de mandats d'amener pour la Justice de paix, pour l'Office des poursuites et pour l'Office des migrations) ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention.

Pour mener à bien l'exécution de ses tâches, la section police secours travaille 24 heures sur 24, 365 jours par an. Forte de 4 brigades de 9 à 10 agents, elle est équipée de 5 voitures de police balisées, d'un véhicule de police banalisé, de deux motos et de trois vélos, ces derniers étant partagés avec la brigade de proximité. Outre leur équipement et armement personnels, les agents de police disposent de matériel et d'armement collectif, tels que des boucliers, des méga-sprays au poivre, des pistolets mitrailleurs, du matériel de signalisation et de protection.

## Répartition territoriale des interventions

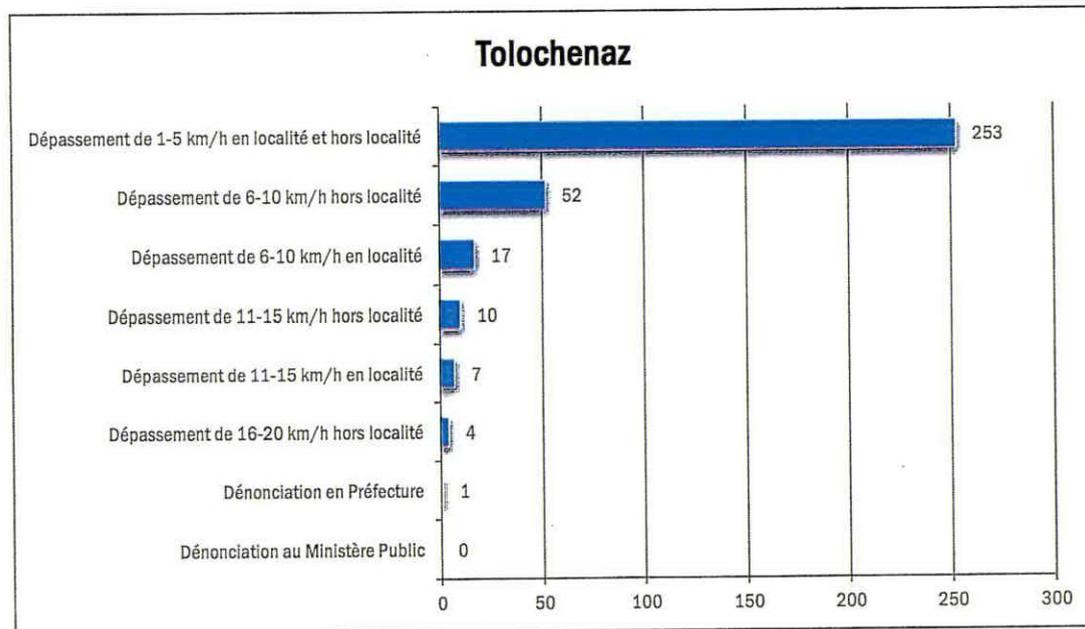
Répartition territoriale des interventions



## Contrôles mobiles de vitesse

Pendant l'année 2015, 369 contrôles ont été effectués sur le territoire de la Police Région Morges (382 en 2014) et 82'609 véhicules ont été contrôlés (94'338 en 2014). Ont été infligées 5'412 amendes d'ordre (4'932 en 2014), 102 dénonciations ont été établies en Préfecture (94 en 2014) et 2 au Ministère Public (9 en 2014), ce qui représente un total de 6,6 % d'infractions (5.3 % en 2014).

Le radar mobile a été engagé et positionné à proximité immédiate des établissements scolaires durant les campagnes de prévention routière et lors des rentrées scolaires.



## Résumé des activités

Le Service de la signalisation est intervenu de la manière suivante :

- A 41 reprises (57 en 2014) pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, réservations, chantiers, services funèbres, accidents, déménagements.
- Egalement pour effectuer les réparations, l'entretien de la signalisation et du marquage, les nettoyages, le renouvellement et l'amélioration du matériel de signalisation et des divers dispositifs, la création et le suivi de divers projets suite à des demandes municipales.

Plusieurs interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

### 6.2. Service incendie

Le SIS Morget est constitué de 29 Communes de la région morgienne représentant une population de 50'000 habitants et forte de 370 sapeurs-pompiers volontaires. Il est amené à intervenir sur ce secteur en cas d'incendie, d'inondation, de dégâts naturels, de petits cas de pollution, de soutien sanitaire et de divers cas particuliers. Le SIS intervient également en désincarcération.

En date du 6 novembre 2015, nous avons effectué le recrutement comme ce fut le cas dans l'ensemble du canton. Nous avons envoyé une invitation aux personnes âgées de 21 ans dans les 29 communes, ainsi qu'aux nouveaux habitants entre 22 et 30 ans, pour un total de 2'176 envois. De son côté, la Fédération Vaudoise des sapeurs-pompiers, en collaboration avec l'Etablissement Cantonal d'Assurance, a mis en place une campagne d'affichage importante sur le territoire cantonal. Les 7 organes d'intervention ont ouvert leurs portes afin de recevoir les candidats, puis la totalité des candidats se sont retrouvés à la Fédération Vaudoise des entrepreneurs à Tolochenaz pour une information générale exposée par le Commandant.

Ce sont 52 personnes intéressées qui ont participé à cette séance en présence des officiers du SIS. Ils ont dû remplir une fiche de renseignements et ceux qui désiraient postuler comme candidats sapeurs-pompiers ont été auditionnés. Les cinquante-deux auditions ont été réparties sur 2 soirées qui comprenaient également un petit test physique.

Face à l'accroissement du travail de gestion (administratif, instruction) et au manque d'effectif en journée, une réflexion doit être envisagée afin de déterminer s'il a lieu d'augmenter l'encadrement permanent afin de garantir la pérennité de nos missions.

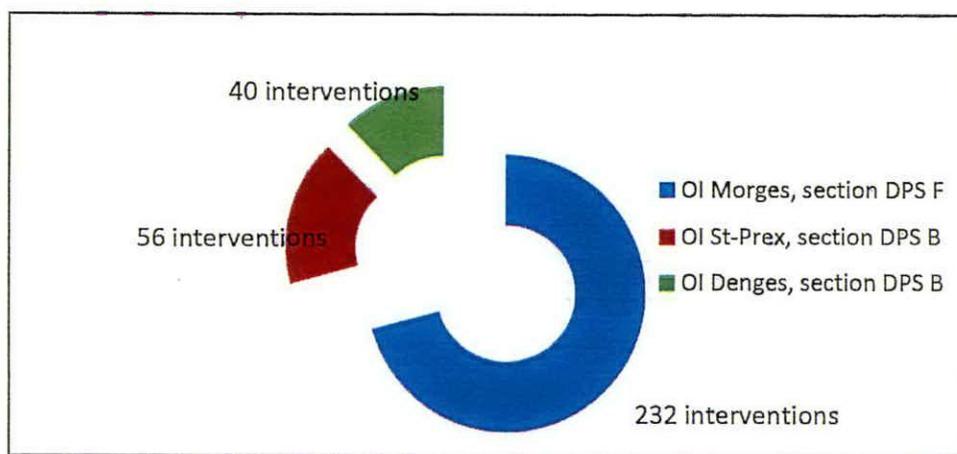
Pour l'OI Denges, avec 41 interventions, cette année a été la plus chargée depuis la création du SIS Morget (pour rappel : 2012 : 39 interventions, 2013 : 27 interventions, 2014 : 38 interventions). Ci-après le détail de ces interventions.

	Denges	Echandens	Lonay	Autre	Totaux
Feux	5	5	4	1	15
Inondations	2	4	9	0	15
Odeurs suspectes / Gaz	0	1	3	0	4
Pollutions	1	1	1	0	3
Alarmes automatiques	2	1	0	0	3
Désincarcérations (OI Morges seul)	0	1	0	0	1
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>41</b>
Nbre de sapeurs engagés	112	119	141	6	378
Nbre d'heures x sapeurs d'intervention	217	307	331.5	7.5	863

Et la répartition de ces alarmes dans le temps est très aléatoire. S'il n'y a eu aucune intervention au mois de janvier, il y en a eu 10 dont 7 rien que pour le 2<sup>ème</sup> jour du mois de mai

En 2015, le SIS Morget a effectué 328 interventions qui ont nécessité la présence des différentes sections DPS avec ou sans la collaboration de sapeurs du DAP. Cela représente pour les sections DPS l'engagement de 3038 personnes pour un total de 4001,5 heures d'intervention.

Dans deux sections DPS sur trois le nombre d'alarmes est en diminution. Seule la section DPS de l'OI Denges a enregistré 2 interventions de plus qu'en 2014. La répartition des interventions par OI avec une section DPS se fait de la façon suivante :



La répartition des interventions par événement se présente de la façon suivante :

Alarmes automatiques	75	22.85%
Feux	97	29.60%
Sauvetage assistance sanitaire	42	12.80%
Inondations	60	18.30%
Pollutions	11	3.35%
Désincarcérations	9	2.75%
Interventions diverses	34	10.35%

### 6.3. Protection civile

Les objectifs pour 2015 :

- Formation/instruction

Nous avons formé maintenu un bon niveau d'instruction dans tous les domaines, respecté les prescriptions de sécurité et évité tout accident. Nous avons également augmenté l'effectif de la cp FIR 1B, soit un total de 89 astreints.

- Alarme pager

Par contre, un taux de présence supérieur à 60% de l'effectif des porteurs de pager lors des alarmes n'a pas été obtenu.

- Matériel d'intervention

Les trains d'intervention sont maintenant maîtrisés. Les mesures d'hygiène alimentaire sont appliquées en permanence, et un contrôle rigoureux et régulier dans nos constructions régionales est assuré.

- Effectif du bataillon

Les objectifs ont été réalisés avec notre bataillon composé de : 672 incorporés, dont 101 porteurs de pager (EM + cp FIR), délai d'intervention 1 heure ; 571 astreints FAR avec un délai d'intervention de 6 heures. Les engagements ont été nombreux et divers :

- Délestage de l'autoroute : gestion du trafic
- Préparation à l'hébergement d'urgence suite à des routes fermées à cause de la neige chassée par une forte bise, plus assurer l'exploitation de la hotline à Gollion.
- Montreux, Lausanne : rencontres internationales concernant les négociations sur le nucléaire iranien : sécurisation du trafic dans différents secteurs.
- Accident de train de Daillens : appui en matériel sécurisation de la zone sinistrée
- Inondation d'une villa à Echichens : livraison de sacs de sable
- Débordement du lac de Neuchâtel : assurer l'exploitation de la hotline à Gollion
- Sécheresse, alimentation en eau des alpages du Jura et des Préalpes vaudoises : assurer l'exploitation de la hotline à Gollion.

En fonction des demandes, nous engageons la cp FIR ou des sections des cp FAR, ceci nous permet de toujours garder en réserve une force d'intervention de première urgence. Nous avons été alarmés 12 fois, ce qui représente 301 jours d'intervention pour 98 astreints engagés.

### AIEB (Association Intercommunale des Eaux du Boiron)

L'année 2015 fût une année exceptionnelle puisqu'au cours de cet été, l'AIEB a dû procéder à une restriction d'arrosage, celui-ci étant précédé d'un printemps sec, les quantités d'eau étaient à nouveau abaissées dans les nappes phréatiques.

### *SAGEP*

Nous vous informions lors du rapport précédent que le puit PC3 dont la production en eau serait supérieure à celle du puits de captage PC2 actuel serait réalisé dans un proche avenir : il est actuellement en cours de réalisation.

### *Contrôle des Bornes Hydrantes (BH)*

Depuis quelques années, l'AIEB a passé un contrat avec la société Correltech (spécialisée dans les détections de fuites d'eau et de leurs emplacements). Cette société a placé des capteurs (système appelé « permalog ») sur une série de capes de vannes des Communes membres, réalisant un contrôle en continu sur tout le réseau d'eau. Un relevé est établi par cette société de manière mensuelle, afin que nous prenions les éventuelles dispositions, permettant une efficacité dans les interventions et entretiens.

### *Travaux sur la Commune*

La réalisation du bouclage au lieu-dit « La Caroline » a été finalisé lors de cette année 2015. Le montant des travaux est conforme au préavis qui avait été soumis au conseil intercommunal de l'AIEB.

### *Compteurs d'eau*

Les compteurs d'eau dans les bâtiments sont loués aux propriétaires par l'AIEB. Celle-ci assure un remplacement après un certain nombre d'années afin que ces compteurs soient le plus fiable possible, sachant qu'avec le temps, les imperfections de comptage peuvent être plus importantes. Ainsi, une moyenne de 15 compteurs par année sont remplacés sur le territoire de Tolochenaz.

## 7. **Sécurité sociale**

Les personnes intéressées par les activités des services sociaux peuvent se procurer une synthèse du rapport en le demandant au Centre Social Régional de Morges, qui depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2002, gère les dossiers de notre Commune.

### Communication

La Tolo Gazette est toujours très appréciée. En 2015, nous avons émis 3 numéros.

Un calendrier mural a été publié pour l'année 2016 et distribué à toute la population en décembre 2015. Un concours de photos ouvert à la population a permis de sélectionner 12 « œuvres », une pour chaque mois. L'accueil de la population a été remarquable !

### Village solidaire

Le bilan 2015 est très positif. Depuis mars, il y a eu plus de 110 rencontres (sans compter le groupe ressources). Il est à souligner que ce n'est pas uniquement le nombre de séances qui être exceptionnel, mais aussi la qualité des liens qui se sont créés. Le noyau continue à s'agrandir et à être de plus en plus soudé. Les liens entre habitants sont toujours plus forts.

Les principales activités qui se sont déroulées sont les suivantes :

- Atelier théâtre : Grand succès de l'activité. Elle se terminera à fin avril, comme les saisons du théâtre, mais sera reproposée l'année prochaine.
- Sorties vélo : Plusieurs destinations ont été effectuées avec une bonne fréquentation.

- Permanence hebdomadaire : C'est le moment « phare » de la semaine et on constate, presque chaque semaine, des nouvelles personnes qui y participent. Elle est aussi un des points forts du projet avec un effet important sur son développement.
- Goûter-jeux enfants-seniors : 3 rencontres organisées. C'est une activité qui a du succès, le format convient à tout le monde et les participants sont très satisfaits.
- Apéros : Aussi comme la permanence, les apéritifs solidaires se déroulent chaque semaine (vendredi soir)
- Musique : Il y a eu trois concerts à « La vie d'ici », un de chanson française et deux du quatuor à corde.
- Séances-cinéma : Nouvelle activité ponctuelle qui s'est mise en place et qui consiste dans la projection d'un film, choisi par les habitants, avant l'apéro du vendredi.

A relever aussi que des membres de Village Solidaire Tolochenaz (VST) ont bénévolement aidé la Commune dans la gestion du plan canicule qui a été activé plusieurs fois en été.

#### Bibliothèque solidaire

En marge du projet VST, une petite bibliothèque libre et gratuite s'est ouverte à l'ancien emplacement des cases postales de Tolochenaz. L'idée et la réalisation sont dues à Mme Delphine Willomet.

#### Sortie des Aînés

Forte participation à cette belle journée offerte par la Commune à nos Aînés. La destination a été Grimentz en Valais.

#### Expositions au Pavillon Audrey Hepburn

Plusieurs activités à caractère social se sont déroulées au Pavillon, dont diverses expositions:

- Mario Ferracina du 4 février au 9 mai
- M. Ducret et Mme Aradinovic du 11 au 25 mai
- Mme Messerli du 1<sup>er</sup> au 14 juin
- Mme Friderici du 1 au 5 juin

## CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE TOLOCHENAZ**

**dans sa séance du 20 juin 2016**

Après avoir pris connaissance :

- des comptes 2015,
- du préavis de la Municipalité No 03-2016,
- du rapport de la commission de gestion,

**d é c i d e**

1. D'approuver les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2015 et le bilan tels qu'ils ont été présentés.
2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2016**

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic  
S. Guarna



La Secrétaire  
S. Baruchet

